

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que l'ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du budget annexe du service d'adduction d'eau potable, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

CONSIDERANT qu'il a été procédé au règlement définitif du budget annexe de l'exercice 2021 ;

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire ;

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 7 avril 2022 ;

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SALIOU, Adjoint au Maire, est désigné, Président de séance ;

Madame le Maire quitte l'assemblée et Monsieur SALIOU procède au vote ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITÉ (par 21 voix POUR du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 2 voix POUR du groupe « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 5 ABSTENTIONS du groupe « Ensemble pour Landivisiau » ;

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du service d'adduction d'eau potable tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 15 avril 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 22. AVR. 2022
Et de la publication, le... 22. AVR. 2022
Fait à Landivisiau, le... 22. AVR. 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 23

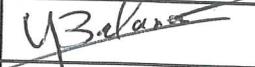
Contre : 0

Abstentions : 5

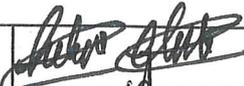
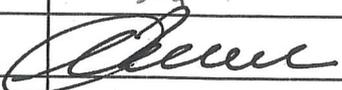
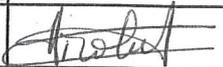
Date de convocation : 08.04.2022

Présenté par (1), **Le Maire, Laurence CLAISSE**
A Landivisiau, le 15.04.2022
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A Landivisiau, le 15.04.2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 CLAISSE Laurence	Conformément à l'art. L2121.14 du CGCT Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.
02 SALIOU Louis	
03 ABAZIOU Nadine	
04 MORRY Yvan	
05 PORTAILLER Christine	
06 MICHEL Jean Luc	
07 APPRIOU Isabelle	
08 PERVES Daniel	
09 TORRES Sonia	
10 JEZEQUEL Sébastien	
11 KERVELLA Julie	
12 LUNVEN Ronan	
13 BLEAS Karine	
14 BOURGET Frédéric	
15 LE ROUX DELPHINE	
16 RIVIERE Philippe	
17 DUCLOS Corinne	
18 BALANANT Yvon	
19 BECKING Hélène	
20 BILLON Arnaud	
21 DUTERDE Nadia	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 DELAPORTE Philippe	
23 PHELIPPOT Samuel	
24 MARTINEAU Gaele	
25 ABIVEN Claude	
26 AUFFRET Eliane	
27 MEUDEC Gilbert	
28 ROPERT Benjamin	
29 <i>NILVIER Roselyne</i>	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : . .

